



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Détresse des étudiants face à la crise sanitaire

Question écrite n° 36356

Texte de la question

M. Julien Ravier alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la détresse estudiantine en cette période de crise sanitaire. Les grands laissés pour compte de l'épidémie sont sans doute les étudiants en proie à l'isolement social, la détresse psychologique et la précarité financière. Certains n'ont pas poussé les portes de l'université depuis septembre 2020 et les cours en distanciel provoquent le décrochage d'une grande partie d'entre eux. Le Gouvernement a répondu en annonçant la reprise des travaux dirigés en demi-groupe pour les étudiants de première année et un possible retour en présentiel à l'université un jour par semaine en respectant une jauge maximum de 20 % ; la création d'un « chèque-psy » de 96 euros pour trois consultations dès le 1er février 2021 ; l'accès à deux repas par jour à 1 euro dans les restos U pour répondre à la précarité économique liée à la raréfaction des jobs étudiants en période de confinement et de couvre-feu. Toutes ces mesures bienvenues ne sont toutefois pas suffisantes pour permettre aux étudiants de faire face à la crise sanitaire et on peut légitimement s'interroger sur les effets dévastateurs d'un troisième confinement et du couvre-feu sur le niveau d'anxiété et de dépression des jeunes. Aussi, il demande au Gouvernement les mesures qu'il souhaite prendre pour venir en aide aux étudiants.

Texte de la réponse

L'accompagnement des étudiants pendant la crise sanitaire est une absolue priorité du Gouvernement. Conscient des difficultés rencontrées par les étudiants souvent isolés, le Président de la République a présenté le 21 janvier dernier, à l'occasion d'un déplacement à l'université Paris-Saclay les principes d'un nouveau protocole sanitaire qui permet aux étudiants de retrouver leur campus l'équivalent d'une journée par semaine, avec une jauge d'accueil de 20 % dans les établissements. Depuis le 19 mai dernier, comme s'y était engagé la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, cette jauge est passée à 50%. S'agissant des conditions d'études pour les étudiants éloignés de leurs campus, tout a été mis en place pour renforcer l'enseignement à distance. Pour assurer la continuité pédagogique, 35M€ du plan de relance ont ainsi été consacrés au financement de projets d'hybridation des formations. Les tiers lieux d'études, comme les campus connectés, permettent également aux étudiants - notamment en milieu rural - d'avoir accès aux cours et 49 nouveaux projets ont été labellisés grâce au PIA au mois de mai 2021. Un partenariat avec la fondation SFR et Emmaüs connect a également été mis en place afin de fournir aux étudiants des accès à internet : don de 20 000 recharges prépayées, 240 000 GO de data, 3 000 smartphones et 1 500 box de poche 4G. Afin de compenser la perte de nombreux emplois étudiants, le gouvernement a déployé une aide de 200 € en juin dernier ouverte notamment aux étudiants ultra-marins, ainsi qu'à ceux qui avaient perdu leur emploi ou leur stage. Les bourses sur critères sociaux ont été prolongées pour tous les étudiants qui en avaient besoin au cours du mois de juillet. Face au 2ème confinement, le Premier ministre a annoncé la création de près de 22 000 emplois étudiants : 20 000 emplois de tuteurs dans les établissements d'enseignement supérieur et 1 600 emplois de référents dans les cités universitaires. Force est de constater que l'accompagnement social et pédagogique des étudiants a permis d'éviter un décrochage massif. Dans une enquête publiée par la CPU le 23 mars 2021 et dont les données s'appuient sur les réponses de 15 universités, soit environ 300 000 étudiants,

on observe une stabilité des résultats aux partiels du premier semestre. En école ou à l'université, les étudiants ont été assidus aux examens dans les mêmes proportions que les années précédentes (aux alentours de 90 % en moyenne). Cette assiduité se révèle quelle que soit la modalité de l'examen, en présentiel ou en distanciel. S'agissant des L1 et des DUT 1, la CPU observe une stabilité des résultats aux examens. Le taux de réussite se situe entre 45 % et 60 %. Les résultats des étudiants en 2ème année de licence restent, eux aussi, stables même si « quelques universités montrent des résultats un peu plus faibles ». Enfin, le taux de réussite en 3ème année de licence se maintient (entre 60 % et 75 %) avec néanmoins plus de disparités observées que dans les autres niveaux. Le Gouvernement s'est mobilisé afin de renforcer l'accompagnement social des étudiants face à la crise. Les droits d'inscription ainsi que les loyers dans les résidences universitaires ont été gelés. Ils le seront à nouveau pour la rentrée de septembre 2021, comme l'a annoncé la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le montant des bourses sur critères sociaux a été revalorisé à due concurrence de l'inflation afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants. Une aide exceptionnelle de 150 € a été versée à l'ensemble des étudiants boursiers en décembre dernier. Depuis le 31 août dernier, tous les étudiants boursiers bénéficient du ticket « restaurant universitaire » à 1 €. Ce dispositif est accessible à tous les étudiants depuis le 25 janvier dernier, boursiers, non boursiers et étudiants internationaux. Fin mai 2021, plus de 8 millions de repas à 1 € ont été servis dans les 500 points de ventes partout sur le territoire. Plus que jamais, le Gouvernement s'engage pour accompagner les étudiants et leur permettre de surmonter les conséquences économiques et sociales de cette crise. Les fonds d'aides d'urgence des CROUS ont été doublés de manière à pouvoir verser des aides spécifiques pouvant aller jusqu'à 500 € selon la situation sociale des étudiants. Ces aides sont accessibles aux boursiers et aux non boursiers. Le gouvernement lutte également contre la précarité menstruelle, avec la mise en place de 1 500 distributeurs de protections périodiques gratuites d'ici septembre. Parce que cette crise se traduit également par un fort sentiment d'isolement, le Gouvernement renforce de manière inédite les capacités d'accompagnement psychologique des étudiants. En plus de l'ouverture de lignes d'écoutes dédiées, le dispositif « Santé Psy » permet aux étudiants qui en ressentent le besoin de bénéficier d'un soutien psychologique sans avance de frais et entièrement gratuit. Depuis le 10 mars 2021, la plateforme nationale d'accompagnement psychologique « santepsy.etudiant.gouv.fr » est lancée. Cette plateforme recense près de 1300 psychologues volontaires et permet d'accélérer la prise en charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin, où qu'ils soient en France. Chaque consultation est déclarée sur la plateforme pour permettre la rétribution du psychologue par les services financiers de l'université, avec un strict respect du secret médical. Afin de renforcer les services de santé universitaires, 80 postes ont été créés afin de multiplier les capacités de prise en charge. Il est également prévu 60 postes d'assistants de service sociaux supplémentaires dans les CROUS. La souffrance psychologique et la précarité étudiantes ne sont pas apparues avec la pandémie et ne disparaîtront pas avec elle. C'est pourquoi le gouvernement a désormais deux priorités : valoriser l'accès à l'information afin de lutter contre le non recours, via les plateformes étudiants.gouv.fr et « 1 jeune/1 solution » ; préparer l'avenir ensuite, en se livrant à un retour d'expérience sur toutes ces mesures exceptionnelles, afin d'envisager les mesures ou les réformes plus structurelles qui pourraient être mises en place. Pour la ministre, l'objectif d'une rentrée 100% présentiel en septembre 2021 est l'horizon à atteindre, en tenant compte évidemment des évolutions de la situation sanitaire et de la couverture vaccinale.

Données clés

Auteur : [M. Julien Ravier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36356

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1312

Réponse publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4764